

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FÉVRIER 2008 à 20 h 30

Cette séance ordinaire s'est tenue sous la présidence du Maire, Monique VIROULAUD.

Présents : Mmes VIROULAUD, GRELAUD et DE LA IGLESIA, MM. BARRIERE, MINEUR, GANOT, BARDE, FORO, CHRISTOFLOUR, BONNAMY, GIRON, ROCHE, VOULGRE et BIOT

Excusée : Mme BESSOUT.

Il est donné lecture du compte rendu de la précédente réunion et le registre des délibérations est signé.

ÉTUDE ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2007 :

Le conseil municipal vote à l'unanimité les comptes administratifs de l'année 2007 présentant les résultats suivants :

BUDGET DE LA MAIRIE			
	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	364 203.64	442 161.74	77 958.10
Section d'investissement *	80 677.37	39 198.99	-41 478.38

Explication du déficit d'investissement :

Il était prévu un virement de la section d'exploitation de 63.930 € qui sera versé en 2008 selon les besoins.

BUDGET ASSAINISSEMENT			
	Dépenses	Recettes	Solde
Section d'exploitation	21 534.73	22 335.07	800.34
Section d'investissement	27 045.72	22 789.67	-4 256.05

Explication du déficit d'investissement :

Il était prévu un virement de la section d'exploitation de 4.301 €. Le solde des redevances d'assainissement n'a pas été versé.

LOGEMENT RUE DES ECOLES			
	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	1 120.29	2 794.74	1 674.45
Section d'investissement	2 044.63	15 924.73	13 880.10

ÉTUDE ET VOTE DES COMPTES DE GESTION 2007 :

Le conseil municipal étudie les comptes de gestion de l'exercice 2007 établis par le trésorier municipal. Ces documents faisant ressortir les mêmes éléments que les comptes administratifs. La délibération les adoptant est prise à l'unanimité.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2007 :

Pour chaque budget, le conseil municipal affecte le résultat de fonctionnement 2007 pour couvrir les déficits d'investissement :

- Budget principal : 41.478,38 € en section d'investissement et 36.479 en report de fonctionnement.
- Assainissement : 800,34 € en section d'investissement.
- Logement de la rue des écoles : pas d'affectation.

CRÉATION D'UN POSTE EN MISSION TEMPORAIRE :

Madame le Maire indique que suite à la démission d'un agent à compter du 10 mars 2008, il y a lieu de remplacer cette personne à la cantine et à la garderie périscolaire. Elle propose de faire des contrats en mission temporaire jusqu'à la sortie des classes du 3 juillet 2008. Le conseil municipal donne son accord et autorise le maire à les signer.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GURSONNAIS :

Madame le Maire indique au conseil municipal que le conseil communautaire par délibération en date du 12 février 2008 a décidé la réalisation sur la commune de SAINT MARTIN DE GURSON d'un établissement de type Etablissement Hébergeant pour les Personnes Agées Dépendantes (avec pôle santé). Il est donc demandé à chaque commune membre de la Communauté de Communes du Gursonnais de proposer une modification des statuts de ladite communauté pour introduire cette nouvelle compétence. Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré, refuse la modification des statuts de la Communauté de Communes du Gursonnais pour y introduire au chapitre D - autres interventions - paragraphe d : Réalisation sur la commune de Saint Martin de Gurson d'un établissement de type EHPAD avec pôle santé) relevant des articles L315-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles (pour : 03 contre : 06 abstention : 05).

SÉCHERESSE 2005 :

Madame le Maire indique que la commune de Saint Méard de Gurçon a été reconnue en état de catastrophe naturelle pour la sécheresse 2005. L'arrêté ministériel est publié le 22 février 2008 au Journal Officiel. Les personnes ayant subi des dégâts ont jusqu'au 2 mars 2008 pour prendre contact avec leur compagnie d'assurance. Tous les administrés ayant déposé un dossier en mairie ont été prévenus par courrier dès le 22 février 2008. Un article est passé dans les journaux et l'information a été affichée dans tous les affichoirs de la commune.

COMPTE RENDU DES DIFFÉRENTES RÉUNIONS :

* Communauté de Communes du Gursonnais : Madame le Maire donne le compte rendu de la dernière réunion qui portait notamment sur l'aménagement du bourg de St Géraud de Corps et la révision des cartes communales au cours du deuxième semestre 2008.

* Siaep de Vélines : la participation communale 2008 est portée à 14.460 €. Achat d'un terrain à Maya pour la construction d'un réservoir supplémentaire.

* Syndicat d'électrification : les comptes administratifs et de gestion 2007 ont été adoptés et le budget 2008 voté.

QUESTIONS DIVERSES :

- Création d'une nouvelle association des parents d'élèves à Saint Méard de Gurçon. Elle se nomme "Arc en Ciel".

- Il est donné lecture du bilan moral et financier des deux associations : le club des Aînés ruraux et St Mé'arts et fêtes.

- Sdis : redéploiement d'un nouveau véhicule VSAB pour le centre de secours de St Méard de Gurçon.

- Salle des fêtes : lecture du compte rendu de la réunion de la commission départementale de sécurité. Le poteau incendie devrait être implanté très rapidement.

- Défi-sport 2008 : Monsieur Christoflour est désigné délégué communal pour l'organisation de cette journée sportive au lac de Gurçon.

- Il est remis le tour de garde des élus pour le scrutin des 9 et 16 mars 2008 à l'occasion du renouvellement du conseil municipal. Celui-ci est établi conformément aux textes en vigueur.

- Stade municipal : les travaux de rénovation des vestiaires sont en cours. Quant au sinistre de fin décembre, l'expert n'a toujours pas donné sa réponse. Les travaux de réparation ont été fait par les employés communaux.

- La Poste : des travaux sont à prévoir.

- Madame le Maire donne la parole à Monsieur Szlovik qui a assisté à la présente réunion. Celui-ci interpelle le conseil municipal afin de savoir pourquoi il paye un montant élevé d'imposition locale. Le conseil lui indique qu'il n'est habilité qu'à voter les taux d'imposition. Il y a donc lieu qu'il se rapproche au centre des impôts afin de faire vérifier la base de son imposition.